

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2011031371

Dossier numéro : 2011-06-17/09

Titre

17 JUIN 2011. - Règlement n° 11-02 fixant le compte de l'année 2009 sanctionné par arrêté du Collège n° 20102011-660

Source : COMMISSION COMMUNAUTAIRE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 03-08-2011 page : 44173

Entrée en vigueur : 01-01-2009

Table des matières

[CHAPITRE 1er.](#) - Le compte du budget

[Section 1re.](#) - Le service ordinaire

Art. 1-3

[Section 2.](#) - Le service extraordinaire

Art. 4-6

[CHAPITRE II.](#) - Le résultat du budget

Art. 7-8

[CHAPITRE III.](#) - Le résultat comptable

Art. 9-10

[CHAPITRE IV.](#) - Dispositions finales

Art. 11

Texte

[CHAPITRE 1er.](#) - Le compte du budget

[Section 1re.](#) - Le service ordinaire

Article [1er](#). Les engagements des dépenses ordinaires exécutés à charge des crédits budgétaires dans l'année 2009 s'élèvent à 142.494.178,39 EUR, subdivisés comme ce qui suit :

	Crédits	Engagements
Dépenses prévues dans le budget original	109.671.818,09	102.889.774,02
Transferts prévus dans le budget original	33.580.470,00	31.951.590,56
Dépenses prévues dans les années antérieures	9.573.485,67	7.652.813,81
TOTAL	152.825.773,76	142.494.178,39

[Art. 2.](#) Les droits fixés pour le service ordinaire sur l'exercice 2009 s'élèvent à 153.403.689,84 EUR, subdivisés comme ce qui suit :

	Estimations	Droits fixés
Recettes prévues dans le budget original	121.074.355,00	122.232.187,32
Transferts prévus dans le budget original	14.301.015,00	13.315.329,19
Recettes prévues dans les années antérieures	8.282.687,66	17.856.173,33
TOTAL	143.658.057,66	153.403.689,84

[Art. 3.](#) § 1er. Les dépenses imputées du service ordinaire de l'exercice 2009 s'élèvent à 132.652.095,10 EUR, établi comme ce qui suit :

	Engagements	Imputations
Dépenses prévues dans le budget original	102.889,774,02	94.375.002,79
Transferts prévus dans le budget original	31.951.590,56	31.951.590,56
Dépenses prévues dans les années antérieures	7.652.813,81	6.325.501,75
TOTAL	142.494.178,39	132.652.095,10

§ 2. Les engagements transférables à l'exercice 2010 s'élèvent à 9.842.083,29 EUR

[Section 2.](#) - Le service extraordinaire

[Art. 4.](#) Les engagements des dépenses extraordinaires exécutées à charge des crédits du budget sur l'exercice 2009 s'élèvent à 51.806.446,77 EUR établi comme ce qui suit :

	Crédits	Engagements